

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 6 février 2018 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

**Sont présents à cette réunion :**

Mesdames BAYLAC Jacqueline, CASTAING Anne-Marie, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène  
Messieurs CASONATO Lilian, CLOS Gérard, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, SERVAT Jean-Claude.

**Excusés :** Messieurs COSTANZO Pascal et POMIES David

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Lilian CASONATO est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 décembre est approuvé.

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

**Ordre du Jour :**

- Présentation par M.SEGUELA du projet de photovoltaïque à la Laque
- Avis sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019
- Délibérations diverses :
  - Echanges de parcelles – Projet de lotissement communal
  - Modification de la délibération 20170323-03 : vente de parcelles au Couré
  - Ouverture de crédits en investissement
- Orientation budgétaire 2018
- Questions diverses

## 1- Présentation par M.SEGUELA du projet de photovoltaïque à la Laque

Monsieur le Maire remercie Monsieur SEQUELA et Madame RIGAL de leur présence. Il rappelle aux élus que lors du conseil municipal du 25 octobre 2017, il avait été évoqué la possible réalisation d'un projet sur l'ancienne carrière d'argile. Monsieur SEQUELA et Madame RIGAL vont présenter ce projet de photovoltaïque.

Monsieur SEQUELA, travaille dans un cabinet d'architecte à Toulouse. Ils précisent qu'ils ont des partenariats avec de grand groupe. Après un état des lieux des différentes carrières appartenant à Imerys, dont Auradé fait partie, M.SEGUELA a contacté Monsieur le Maire afin de lui proposer un projet sur cette carrière.

Monsieur le Maire l'autorise alors de négocier directement avec Imerys pour le compte de la Collectivité. Aujourd'hui Imerys a donné un accord de principe pour rétrocéder une partie des terres à la Commune. La demande a été envoyée à la Direction Générale d'Imerys à Paris.

L'état des lieux : Actuellement Imerys a rétrocédé à la Commune la parcelle A 587 en juillet 2004 d'une superficie de 28 066m<sup>2</sup>. La parcelle jouxtant A 588P d'une superficie de 45 000m<sup>2</sup> est disponible pour cession à la commune. Mais Imerys a l'obligation de réhabiliter les parcelles avant la rétrocession. Monsieur SEQUELA a contacté la DREAL et la DDT, qui ont indiqué qu'il était possible de céder le terrain en l'état pour la réalisation du projet de photovoltaïque à condition que le développeur du projet aménage le terrain.

Monsieur SEQUELA présente Madame RIGAL qui représente la société CAP VERT ENERGIE. Développeur de projet afin de produire des énergies renouvelables décentralisées pour la revente auprès d'EDFOA mais aussi PPA.

Le projet de photovoltaïque sur Auradé est un projet intéressant, c'est l'installation de photovoltaïque sur les parcelles 587, 588 et une partie de la 250. Un accès autour des parcelles sera réalisé ainsi qu'une clôture pour protéger l'accès. Le raccordement sera au poste source à l'Isle-Jourdain (6.4km). Le développement de l'opération se fera sur trois années :

Etude de faisabilité (1 à 3 mois), développement de l'opération (18 mois), étude de conception (18 mois), réalisation (6 mois) et exploitation (40 ans).

Afin de débiter le projet, il est nécessaire de signer avec la Commune un protocole d'accord (promesse de bail), qui permettra au développeur de lancer les études de faisabilité.

Monsieur SEQUELA propose à Monsieur le Maire de se rencontrer afin de discuter sur cette promesse de vente. Il remercie les élus de leur attention.

Après le départ de Monsieur SEQUELA et Madame RIGAL, Monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont intéressés par la réalisation de ce projet sur notre Commune. A l'unanimité, les élus sont convaincus de l'opération et du bénéfice pour la Commune.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote:

**Pour : 12**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise Monsieur le Maire à négocier les termes du protocole d'accord (promesse de bail) avec la société CAP VERT ENERGIE et Monsieur SEQUELA.**

## 2- Avis sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle que le décret du 27 juin 2017 permettant à titre dérogatoire d'adapter l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Il précise qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire d'harmonisation sur le territoire, que la compétence scolaire est une compétence communale. Mais la Communauté de

Communes de la Gascogne Toulousaine a décidé d'analyser l'impact pédagogique et financier du périscolaire sur le passage aux 4 jours. Les élus ont opté pour la semaine à 4.5 jours. Monsieur le Maire indique que le Conseil d'École du RPI Auradé-Endoufielle a lieu lundi 12 février, un vote aura lieu pour les écoles d'Endoufielle et d'Auradé.

Pour les élus d'Auradé, la semaine de 4.5 jours entraînent une fatigue importante pour les enfants (rapport des parents et des enseignants). De plus, la semaine de 4 jours permet aux enfants de pratiquer des activités extérieures car ils sont plus disponibles. Il est nécessaire de privilégier le bien-être de l'enfant avant l'impact financier.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 11**

**Abstention : 1**

**Contre : 0**

**Lors du Conseil d'école du lundi 12 février, Monsieur le Maire émettra un avis favorable pour la semaine à 4 jours.**

### **3- Délibérations diverses**

- Echange de parcelles-Projet de lotissement communal : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la délibération prise le 7 décembre dernier précisant que la Commune d'Auradé reçoit environ 14 000M<sup>2</sup> convertit en l'obligation de viabiliser deux parcelles de 3 000m<sup>2</sup> chacune restant la propriété de l'indivision FAUR/SENCEREN est actuellement au contrôle de légalité. Au retour de cette délibération, un acte notarié sera passé avec l'indivision.
- Modification de la délibération 20170323-03 vente de parcelles : Monsieur le Maire indique qu'il a modifié la délibération 20170323-03, vente de parcelle Au Couré en rajoutant que Madame BAYLAC Jacqueline, 1<sup>er</sup> adjointe au Maire aura délégation de signature pour signer l'acte de vente.
- Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 :

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2017.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 11**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2018 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	BP 2017	25%
21	53 000.00€	13250.00€
23	30 000.00	7500.00€
<b>TOTAL</b>		

Chapitre	Opération	Article	Investissement voté
21	Achat outillage technique	2158	528.00€
	Lave Linge		738.00
	Achat Drapeaux	2188	870.00€
	<b>Total chapitre 21</b>		<b>2136.00€</b>
23	Fabrication tirant extension boulodrome	2313	740€
	<b>Total chapitre 23</b>		<b>740€</b>

#### 4- Orientation budgétaire

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3500 habitants. Il souhaite avant l'élaboration du budget 2018 faire un point sur les projets 2018 :

- Fin des travaux pour l'extension du boulodrome
- Mise en place d'un groupe pour l'étude du village retraite
- Etude pour l'aménagement du lotissement communal
- Agrandissement et rénovation de la salle des fêtes
- Cimetière : Reprise des concessions en terrains communs
- Aider financièrement les associations L'Isloise dans lesquelles on retrouve des Auradéens

Point sur le boulodrome : Actuellement les dépenses afférentes au boulodrome s'élèvent à 26 650.24€ TTC.

Les travaux d'électricité vont être réalisés par Jocelyn GIMBERT, les menuiseries ont été commandées et une dalle en béton sera réalisée à partir du lundi 12 février.

Concernant l'assainissement, lors d'un entretien avec le syndicat des eaux de la Barousse Comminges Save, il a été décidé d'installer une fosse toute eaux avec filtre à sable.

#### 5- Questions diverses

- **Mise à disposition** : Monsieur le Maire annonce aux élus que Madame LAPLAZA Laurène, Agent technique en charge de la restauration scolaire a demandé une mise à disposition pour convenance personnelle à

compter du 01/04/2018. La Commune doit demander l'avis de la Commission Administrative Paritaire placé auprès du Centre de Gestion du Gers qui a lieu le 19/03/2018. A la suite la Commune pourra recruter une personne en CDD. Monsieur le Maire propose de lancer le recrutement pour le remplacement au 01/04/2018.

- **Participation Citoyenne** : Suite à la réunion du 18 décembre 2017 en présence des Gendarmes, plusieurs administrés ont été conviés lundi 5 février pour faire partie des référents de la Commune d'Auradé qui seront en relation avec la Gendarmerie. Lorsque la liste sera confirmée, une convention sera établie entre la Commune et la Préfecture. Le Maire espère à cette occasion faire venir à Auradé Madame Catherine SEGUIN, Préfète du Gers.
- **Compteurs LINKY** : Monsieur le Maire rappelle que les compteurs LINKY vont être mis en place prochainement sur le Commune et fait part au Conseil Municipal de la dizaine d'administrés qui n'acceptent pas cette installation. Il signale au Conseil Municipal qu'il a mis ces personnes en relation. Il rencontrera prochainement le représentant de la société LS SERVICES mandaté par ENEDIS pour cette opération.

Séance levée à 23h00